



**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

**Selon le décret gouvernemental N°2020-545 du 11 mai 2020**

*Tout passager présente au transporteur aérien, avant son embarquement, une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne présente pas de symptôme d'infection au covid-19. Sans préjudice des sanctions pénales prévues à [l'article L. 3136-1 du code de la santé publique](#), à défaut de présentation de ces documents, l'embarquement est refusé et le passager est reconduit à l'extérieur des espaces concernés.*

**Partie à remplir par chaque passager ou son représentant légal :**

Je soussigné(e) : .....

Mme/Mr : .....

Né(e) le : .....

Demeurant (résidence principale) : .....

Voyageant le (date) : .....

Au départ de : .....et à destination de.....

Certifie sur l'honneur ne présenter aucun symptôme d'infection au COVID-19

Fait à :

Le (jour/mois/année) :

Signature :